

PRÉSENTATION DU MÉTIER ET DE LA FORMATION 2024

EDUCATEUR·TRICE SPECIALISE-E (DEES)

Public concerné:

Cette formation s'adresse aux personnes qui souhaitent exercer la profession d'Éducateur·trice Spécialisé·e dont la fonction est de permettre à des mineurs, adultes, groupes et communautés de développer leurs potentiels et les conditions de leur intégration sociale. Cela suppose des interventions auprès des personnes, des groupes et des institutions. Les conditions d'exercice sont très variées et sont liées aux politiques sociales en vigueur.

Présentation du métier :

Référentiel professionnel des Éducateur·trice·s Spécialisé·e·s : définition de la profession et du contexte de l'intervention (Arrêté du 22 août 2018)

« L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion ».

L'éducateur-trice spécialisée intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

Conditions d'exercice et modalités d'intervention :

L'éducateur·trice spécialisé·e intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion.

Elle/il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, elle/il est amené·e à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Elle/il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire.

L'éducateur-trice spécialisé-e est en veille professionnelle et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Elle/il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention et partage ses analyses avec les acteurs concernés.

Rôle et fonctions :

L'éducateur trice spécialisé -e travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels elle/il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

L'éducateur-trice spécialisée contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société.

Elle/il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.

L'éducateur·trice spécialisé·e établit une relation éducative à partir de ses observations et de situations du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels.



Dans sa pratique, elle/il adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il s'adapte à l'autre en se rendant disponible.

Elle/il est amené·e à élaborer un accompagnement éducatif avec la personne ou le groupe dans une temporalité tenant compte des singularités, des aspirations et des potentialités de chacun.

Elle/il s'inscrit dans un travail d'équipe avec laquelle elle/il partage et analyse des hypothèses de travail adaptées aux besoins repérés.

Elle/il conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations et fait preuve de créativité.

Elle/il émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles elle/il travaille dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le/la professionnel·le participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation ».

Présentation de la Formation :

La formation théorique :

La formation préparant au Diplôme d'État d'Educateur·trice Spécialisé·e (DEES) comporte 1450 heures d'enseignement théorique et 2100 heures (60 semaines) de formation pratique. La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Quatre domaines de formations structurent la formation :

DF1: La relation éducative spécialisée

DF2 : Conception et conduites de projets éducatifs spécialisés DF3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication DF4 : Dynamiques inter-institutionnelles, partenariats et réseaux

L'attribution des ECTS (European Credits Transfer System)

La formation est évaluée à 180 ECTS, se répartissant en 60 ECTS pour chacune des 3 années de formation. A l'IRTS Hauts-de-France, la validation des unités d'enseignement et des crédits européens est prononcée par la commission pédagogique, sur la base d'un contrôle continu et régulier attestant de la progression de l'étudiant·e dans son parcours de formation en vue de l'obtention du diplôme. L'IRTS délivre à chaque étudiant·e l'attestation descriptive du parcours suivi mentionnant les crédits correspondant aux modules validés.

La formation à l'IRTS est construite suivant plusieurs principes :

- une programmation en modules, pluridisciplinaires et inter Domaine de Compétence
- une transversalité renforcée entre les formations grade licence ASS et ES (socle commun)
- la préparation à la certification (APC) par épreuve de certification
- l'introduction du mode distanciel (10 à 15 %)
- l'alternance intégrative : la professionnalisation se construit dans cette alternance pratique/théorique tout au long du parcours



Année 1:

- La découverte du secteur médico-social et de ses caractéristiques
- La connaissance des publics, des politiques sociales et des problématiques (modules inter DC) : l'enfance, la jeunesse, la protection de l'enfance, les situations de handicap, précarité et processus d'exclusion
- Les modes d'intervention : de l'approche territoriale à l'accompagnement individuel et collectif, les supports éducatifs (quotidien, créativité), les différentes approches pédagogiques
- La communication professionnelle et le travail en équipe, réseau ou partenariat
- L'accompagnement à la certification en DC2 (étude de situation/dissertation) / DC4-1 (étude d'une problématique territoriale ou partenariale) / DC3-1 communication sur une situation professionnelle / DC1 livret de formation.
- Les périodes pratiques SP1 (Stage Pratique 1) / SP2 (Stage Pratique 2)

Année 2:

- Connaissance des publics, des politiques sociales et problématiques spécifiques (modules inter DC) : développement de la personne adulte et vieillissement, santé mentale, situation de handicap, interculturalité, prévention spécialisée, phénomènes de violences, conduites addictives
- Les modes d'intervention : méthodologie de projet, relation d'aide, posture d'accompagnement
- Communication professionnelle et travail d'équipe
- Accompagnement certification: DC2 (étude de situation-dissertation) / DC2 (projet collectif) / DC4-2 (politiques sociales et proposition partenariale) / DC3-2 (dossier sur le travail d'équipe) / DC 1 livret / DC1 mémoire professionnel
- Périodes pratiques SP3 (Stage Pratique 3) /SP4 (Stage Pratique 4)

Année 3:

- Connaissance des publics, des politiques sociales et problématiques spécifiques : laïcité, modules d'approfondissement (autisme, insertion professionnelle, transition écologique, mobilité internationale)
- Communication et travail d'équipe : langues, ressources humaines, coordination fonctionnelle
- Accompagnement à la certification : DC2 (étude de situation-dissertation) / DC4-2 (politiques sociales et proposition partenariale) / DC3-2 (dossier travail d'équipe) / DC1 livret / DC1 (mémoire)
- Période pratique : SP4 (Stage Pratique 4)

La formation pratique:

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Pour les étudiant·e·s effectuant la totalité de la formation, la durée totale obligatoire de la formation pratique est de 60 semaines (2100 heures).

Elle se déroule sous la forme de trois (3) périodes de formation pratique :

La première période de formation pratique d'au moins 8 semaines est suivie au cours des deux (2) premiers semestres. Cette période peut être scindée en deux (2) fois quatre (4) semaines. Elle peut se dérouler sur deux (2) sites qualifiants. La totalité de cette formation pratique est effectuée auprès d'un-e référent-e professionnel·le éducateur·trice spécialisé·e.



Les objectifs du SP1: (8 à 10 semaines) - semestre 1

- Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution
- Identifier les champs d'intervention de l'éducation spécialisée
- Repérer les spécificités des publics accueillis ou accompagnés
- Identifier les fonctions et activités de l'éducateur spécialisé
- Confirmer son projet professionnel

Les deuxièmes et troisièmes périodes de formation pratique sont d'une durée totale de 52 semaines. Elles peuvent se dérouler sur deux (2) ou trois (3) sites qualifiants. Au moins les deux (2) tiers de ces formations pratiques sont effectués auprès d'un—référent·e professionnel·l'éducateur·trice spécialisé·e.

A l'IRTS, ces périodes se déclinent en 3 périodes pratiques : SP2, SP3 et SP4.

Les objectifs du SP2 : (8 à 10 semaines) - semestre 2

Stage collectif mixte ASS/ES sur la base d'une commande de diagnostic / Pour les apprenti·es ce stage peut se dérouler individuellement sur le terrain d'apprentissage

- Saisir et comprendre l'organisation d'un territoire dans ses dimensions culturelles, patrimoniales, politiques, géographiques, économiques, démographiques, etc..., en lien avec la question
- Savoir entrer en relation avec les habitants, les acteurs locaux, les institutions, les réseaux et les partenaires,
- Comprendre les enjeux qui sous-tendent les échanges institutionnels et interinstitutionnels
- Travailler en équipe
- Développer un esprit de curiosité, d'ouverture d'esprit et de capacité à gérer des informations inattendues.

Les objectifs du SP3 : (10 à 12 semaines) – semestre 3

- Analyser les conditions de mise en œuvre du cadre de l'accueil et de l'accompagnement social et éducatif spécialisé
- Identifier et analyser les besoins, attentes et ressources de la personne ou du groupe
- Construire avec la personne ou le groupe un projet socio-éducatif spécialisé
- Accompagner la personne et le groupe dans l'appropriation du cadre et des règles
- Mobiliser les techniques pour créer les conditions nécessaires à la participation et à la mobilisation des personnes accompagnées
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluri professionnel et pluridisciplinaire et identifier les relations fonctionnelles au sein de l'institution
- Appréhender les enjeux et les logiques interinstitutionnelles et partenariales et de réseau sur un territoire donné
- Rédiger des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Créer, utiliser des outils de communication interne et externes
- Organiser une veille et en partager les résultats
- Analyser sa pratique dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé de la personne ou du groupe sur le site qualifiant
- S'inscrire dans une démarche réflexive



Les objectifs du SP4: (30 à 34 semaines) - semestre 4 et 5

- Analyser les conditions de mise en œuvre du cadre de l'accueil et de l'accompagnement social et éducatif spécialisé
- Identifier et analyser les besoins, attentes et ressources de la personne ou du groupe
- Construire avec la personne ou le groupe un projet socio-éducatif spécialisé
- Accompagner la personne et le groupe dans l'appropriation du cadre et des règles
- Mobiliser les techniques pour créer les conditions nécessaires à la participation et à la mobilisation des personnes accompagnées
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluriprofessionnel et pluridisciplinaire et identifier les relations fonctionnelles au sein de l'institution
- Appréhender les enjeux et les logiques interinstitutionnelles et partenariales et de réseau sur un territoire donné
- Rédiger des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Créer, utiliser des outils de communication interne et externes
- Organiser une veille et en partager les résultats
- Analyser sa pratique dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé de la personne ou du groupe sur le site qualifiant
- S'inscrire dans une démarche réflexive

Pour les étudiant·e·s n'ayant pas à valider les quatre (4) domaines de compétences du diplôme, une période de formation pratique minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutifs de leur programme individualisé de formation. Cette période est de seize (16) semaines (560h) pour chacun des deux premiers domaines de formation, et de huit (8) semaines (280h) pour les deux derniers domaines.

Présentation au DEES - Certifications :

A l'issue du parcours de formation, l'étudiant·e est présenté·e par le centre de formation aux épreuves du DEES. L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation des quatre domaines de compétences. Il est délivré par le

Chaque étudiant·e se présente au diplôme dans sa globalité et ne choisit pas de se présenter à un ou plusieurs domaines de compétences. Il n'est pas possible de se présenter en candidat·e libre.

Le dispositif de certification est placé sous la responsabilité du Rectorat. Les certifications des domaines de compétences 1, 2, 3 et 4 sont organisées par les établissements de formation. Le mémoire de pratique professionnelle relève de l'organisation du Rectorat.

C'est l'établissement de formation qui présente au diplôme les étudiant⋅e s sur la base :

- Du suivi de la totalité de leur programme de formation,
- De la présentation aux épreuves organisées par le centre de formation ou de l'obtention de celles-ci lors d'une session précédente, une validation acquise de ce domaine ou le bénéfice d'une dispense de cette épreuve,
- De la réalisation des travaux écrits qui seront soutenus dans le cadre du mémoire de pratique professionnelle.

La certification est organisée par domaine de compétences et chaque domaine doit être validé séparément. De ce fait, il ne peut y avoir de compensation entre domaines de compétences, ni de moyenne globale, ni de principe de note éliminatoire.



Les épreuves :

DC1 – La relation éducative spécialisée

- 1.1 Présentation du parcours de formation (Bloc 1 Construction de la relation éducative)
- 1.2 Mémoire de pratique professionnelle (Bloc 2 Analyse de la construction d'un accompagnement)

DC2 – Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés

- 2.1 Étude de situation individuelle ou collective (Bloc 3 Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif)
- 2.2 Projet éducatif spécialisé (Bloc 4 Conception et conduite d'un projet éducatif)

DC3 – Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

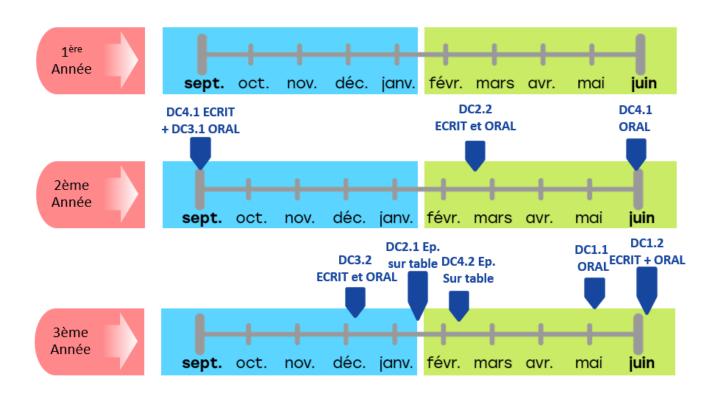
- 3.1 Elaboration d'une communication professionnelle (Bloc 6 Communication professionnelle en travail social)
- 3.2 Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles (Bloc 5 Expression et communication écrite et orale)

DC4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariat et réseaux

- 4.1 Analyse d'une problématique territoriale ou partenariale (Bloc 8 Mobilisation des acteurs et des partenaires)
- 4.2 Contrôle de connaissances sur les politiques sociales (Bloc 7 Connaissance et analyse des contextes institutionnels)



Formation DEES



Les parcours individualisés :

A l'entrée en formation, les étudiant·e·s font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils/elles peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Cet allègement peut porter sur la période de formation en centre de formation ou sur la période de formation pratique.

Les possibilités d'allègements pour ces étudiant·e·s sont déterminées par le protocole d'allègements élaboré par l'établissement de formation.

Après obtention des épreuves d'admission, l'étudiant·e peut formuler une demande d'allègement au Directeur·trice du centre de formation. La situation de l'étudiant·e est étudiée avec le/la Responsable de formation pour élaboration du programme individualisé de formation. Ce projet est ensuite proposé à la Commission Pédagogique de Parcours du centre de formation pour validation.

<u>A noter</u>: Dans le cadre des allègements, l'étudiant·e ne participe pas aux enseignements, sujets à allègements, mais doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et épreuves de certification.